

**WATTEAU**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 000 000 euros**  
**Siège social : 2 rue de Narbonne, 75007 PARIS**  
**922 525 290 RCS PARIS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 12 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le douze février,  
A neuf heures,

Les associés de la Société WATTEAU se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Renaud GILLES, titulaire de 1 000 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Madame Rebecca MIQUEL, titulaire de 1 000 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Madame Rebecca MIQUEL, gérante de la société RM, Présidente de la Société.

Monsieur Renaud GILLES est désigné comme secrétaire.

La Présidente de l'Assemblée constate que les associés présents détiennent la totalité des 2 000 000 actions ayant le droit de vote ; en conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidente, indiquant le motif de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente, prend acte de la nécessité de modifier la date de clôture de l'exercice social actuellement fixée au 30 juin de chaque année et décide de la modifier pour la fixer au 31 mars de chaque année, à compter de ce jour. En conséquence, l'exercice social en cours aura exceptionnellement une durée de neuf (9) mois et sera clos le 31 mars 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 6 des statuts de la manière suivante :

#### **ARTICLE 6 – Exercice social**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année.

La fin de l'article demeure inchangée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**La présidente**  
**Rebecca MIQUEL**  
**Associée**



**Le secrétaire**  
**Renaud GILLES**  
**Associé**

